



FONDS CHRISTIAN DIMITRIU 2019

Directives

Le **Fonds Christian Dimitriu 2019**, doté de 5000€ au total cette année, apporte une aide financière aux affiliés de la FIAF afin de leur permettre d'assister au Congrès. Ce Fonds a pour vocation de permettre au plus large éventail de représentants de la FIAF d'être présents lors du Congrès annuel, et de venir en aide à ceux des affiliés qui, en raison de contraintes financières, ne pourraient pas autrement y assister.

Financement

Le Comité directeur (CD) de la FIAF s'est engagé à allouer des subventions de 500€ à 1000€ chacune, en vue du Congrès de Lausanne. Ce montant ne couvre pas la totalité du coût du voyage du représentant d'un affilié de la FIAF. La contribution financière de l'affilié doit être au moins égale au montant attribué par la FIAF. La somme sera versée au titre du remboursement de frais, contre présentation des billets d'avion ou notes d'hôtel.

Éligibilité

- Seules seront examinées les candidatures émanant d'affiliés à jour de leur cotisation **2018** et si leur rapport annuel pour l'année **2017** (notez bien : pas 2018 !) a été reçu par le Secrétariat de la FIAF au plus tard le jour de la date limite de dépôt des dossiers (**8 février 2019**).
- Un seul représentant de chaque affilié de la FIAF peut se porter candidat au financement chaque année.
- Un affilié de la FIAF ne peut bénéficier de ce dispositif deux années consécutives.

Critères de Sélection

L'Administrateur délégué de la FIAF et trois membres du Comité directeur choisis par le CD examineront les candidatures et désigneront les lauréats. Entreront en ligne de compte dans le choix du jury les critères suivants :

- La situation financière de l'institution représentée par le candidat;
- L'importance de la participation au congrès du candidat pour l'affilié de la FIAF qu'il ou elle représente;
- L'importance de la participation du candidat au Congrès (intervention orale, projection d'un film, participation à une Commission de la FIAF...);
- La qualité générale et l'exhaustivité de la candidature et de la déclaration;
- Le soutien apporté par l'affilié à la candidature (engagement à financer le restant des frais, lettre de soutien du Responsable de l'affilié représenté par le candidat);
- La distance séparant l'affilié du lieu du Congrès.

Calendrier

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **8 février 2019**. Tous les candidats seront notifiés le **22 février 2019** au plus tard. La subvention devra être officiellement acceptée avant le **28 février**, en fournissant les justificatifs (billets d'avion, note d'hôtel) au Secrétariat de la FIAF.

FONDS CHRISTIAN DIMITRIU 2019

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Prénom / Nom de famille:

Poste:

Nom de l'institution:

Adresse:

Ville:

Code postal:

Pays:

Tél:

Courriel:

* Jouerez-vous un rôle actif dans le prochain congrès (intervention orale, projection d'un film...)? **OUI** **NON**

Si OUI, merci d'expliquer ce rôle :

* Veuillez indiquer une estimation de coûts totaux de votre séjour à Lausanne pour le Congrès de la FIAF:

Voyage:	€
Logement:	€
TOTAL:	€

* Si vous n'êtes pas la personne responsable de votre institution, merci de bien vouloir joindre une lettre de soutien de votre Responsable.

* Sur la page suivante, veuillez indiquer les raisons pour lesquels vous devriez être considéré pour une bourse pour vous rendre au congrès 2019 de la FIAF à Lausanne.

Date:

DECLARATION PERSONNELLE

Veillez décrire ici les motifs qui appuient votre demande de bourse pour assister au congrès 2019 de la FIAF à Lausanne. (maximum : 300 mots).